



**LA FERTÉ ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

08 décembre 2020

**DATE D’AFFICHAGE**

08 décembre 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

**OBJET :**

**Annule et remplace la  
délibération n°2020-11-87 :  
« présentation des rapports  
annuels et des bilans  
d’exploitation 2019 du  
SIARCE »**

**PRISE D’ACTE**

Transmise en sous-préfecture  
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt, le 14 décembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

**Etaient Absents :**

M. Sylvain PASTORELLO  
Mme Annick BAZIN  
Mme Laure CHENU

**Etaient Absents-excusés :**

M. Guy-Charles HUMBERT donne pouvoir à Claire HERLIN  
Mme Christine DAVOINE, donne pouvoir à Ariel SHEPS  
M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL  
M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020-11-87 :  
PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS ET DES BILANS  
D’EXPLOITATION 2019 DU SIARCE**

**VU** les articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 du CGCT,

**VU** l’arrêté préfectoral n°2002-PREF-DRCL 0393 du 11 décembre 2002 portant création de la Communauté de Communes du Val d’Essonne,

**VU** l’arrêté préfectoral n°2003 PREF-DRCL 435 du 15 décembre 2003 portant adhésion des communes de Baulne et La Ferté-Alais à la Communauté de Communes du Val d’Essonne,

**VU** l’arrêté préfectoral n°2018-PREF-DRCL/086 du 28 février 2018 portant modification des statuts de la CCVE par l’extension de ses compétences relatives à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, à l’eau et à l’assainissement,

**VU** la délibération n° 2020-11-87 ayant pour titre « présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’assainissement du SIARCE 2019 »,

**VU** les documents remis lors de la convocation et présentés en séance du Conseil municipal du 13 novembre 2020 : à savoir,

- Le Rapport d’activité du SIARCE 2019 ;
- Le Rapport annuel 2019 du SIARCE sur le prix et la qualité du service public de distribution d’eau potable ;
- Le Rapport annuel 2018 du SIARCE sur le prix et la qualité du service public d’assainissement ;

**CONSIDERANT** l'erreur matérielle faite dans le titre de la délibération n°2020-11-87 ayant pour titre « présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du SIARCE 2019 »,

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire et la proposition de représenter lors de cette séance tous les rapports et bilans remis en séance précédentes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DIT que** la délibération n°2020-11-87 est annulée.

**PREND ACTE** des divers rapports annuels et des bilans d'exploitation 2019 du SIARCE.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,  
Mariannick MORVAN

